



3934 - Comment appliquer la zakat à un fonds d'investissement contenant des fonds de charité et des fonds privés ?

question

Question : Voici un centre islamique installé en Occident qui investit des fonds (licites) et dont la plupart des bénéfices proviennent de sociétés et des investissements en dehors du commerce des actions et il distribue des bénéfices.... Faut-il prélever la zakat des bénéfices de ces opérations ou des capitaux du Centre islamique ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Cheikh Abd Allah Ibn Qaoud nous a répondu sur cette question en ces termes : « La zakat s'applique aux biens personnels des membres. Quant aux bénéfices de la fructification des contributions, ils ne subissent pas de zakat.